

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Objet : Nomenclature M57 - Durée d'amortissement.**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en salle polyvalente de l'immeuble Garopôle, sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Pierre BOUDINELLE, Yves BUTEL, Nathalie CORNILLE, Emmanuel DELAHAYE, Philippe DELAPORTE, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Denis DUROT, Philippe EVRARD, France FONGUEUSE, Jean GORRIEZ, Guy HAZARD, Claude HERTAULT, Eric KRAEMER, Valérie LEBORGNE DUBOIS, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Jacques LELEU, Christian LESENNE, José MARQUE, Jean-Charles MARTEL, Jocelyne MARTIN, Eric MOUTON, Régis PATTE, Arnaud PETIT, Daniele PIERRU, Patricia POUPART, Thierry RUELLET, Henri SANNIER, Jacky THUEUX, Catherine TSCHANZ

Etait excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Emmanuel MAQUET.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Eric Kraemer en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du comité syndical du 13 mars est adopté.

Délibération n°TD/CS.23.26

Suite à la délibération n°TD/CS.23.25 du 24/04/2023, décidant du passage à la nomenclature M57 développée du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées à la date du 01/01/2024, le comité syndical :

- ✓ Autorise la Présidente à effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels (chapitre 012).
- ✓ Prend acte de l'application du prorata temporis concernant l'amortissement des immobilisations.
- ✓ Fixe les durées d'amortissement suivantes des comptes :
  - 202 frais d'études à la réalisation de documents d'urbanisme : 5 ans
  - 2031 frais d'études : 5 ans (si études non suivies de travaux)
  - 2032 frais de recherche et de développement : 5 ans
  - 2033 frais d'insertion : 2 ans
  - 204 subventions d'équipement versées
    - Biens mobiliers et matériel : 5 ans
    - Bâtiments et installations : 30 ans
  - 2051 Concessions et droits similaires : durée d'utilisation de logiciel
  - 2182 matériel de transport : 4 ans
  - 2183 matériel de bureau et informatique : 2 ans
  - 2184 mobilier : 2 ans
  - 2188 autres immobilisations corporelles : 10 ans



Pour Extrait conforme,  
La Présidente,  
Patricia Poupart